



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 23 juin 2020

Élections municipales du 28 juin 2020 : nombre de procurations par mandataire

Compte tenu du contexte sanitaire, le gouvernement a assoupli les modalités de recours aux procurations, afin de favoriser une participation aussi large que possible. Les modalités liées aux procurations ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 19 juin 2020, disponible ici :

http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/34310/224482/file/20200619_Election_procuration.pdf

En complément et par la loi du 22 juin 2020, **le nombre de procurations par mandataire est porté à deux**, y compris si elles sont établies en France (**pour le scrutin du 28 juin 2020 uniquement**). Si cette limite n'est pas respectée, les procurations qui ont été dressées les premières sont les seules valables. La ou les autres procurations sont nulles de plein droit.

Pour retrouver toutes les modalités liées à l'établissement et au recueil des procurations, rendez-vous sur le site internet des services de l'État :

www.haute-garonne.gouv.fr/electionsmunicipales2020

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués